

**Compte-rendu de Comité de pilotage
des sites Natura 2000 des dunes littorales d'Aquitaine :**

- Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret
- Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin
- Forêt de la pointe de Grave

Mairie de Carcans, 13/11/2018



Liste des personnes excusées :

A compléter

Liste des personnes présentes :

(Préfecture de Gironde), Nicolas DOLIDON (DDTM), (DDTM) Vanessa RISPAL (DREAL Aquitaine), Luc-Olivier DELEBECQUE (CRPF), Clémence MENEGAZZI (Pays Médoc), Charlotte DUBREUIL (SIAEBVELG), Paul TOURNEUR (ONF), Valentin DESIRE (Mairie Le Porge), Catherine GUILLERM (Mairie de Lège Cap Ferret), (Mairie de Vendays), (Mairie de Vensac), (Fédération de course d'orientation), (SEPANSO).

Introduction de la présentation

Sous la présidence de M le Sous-Préfet, le COPIL débute avec Nicolas DOLIDON qui ouvre la séance en précisant le contexte local de Natura 2000. Il rappelle l'ordre du jour consistant en un bilan de l'animation des sites pour les années 2015-2018.

Présentation de l'animation des sites Natura 2000 dunaires girondins par l'ONF

Présentation PowerPoint et le détail des activités en page suivante.

Questions diverses :

Valentin DESIRE (VD) : Le projet de liaison de ligne THT (400 000 volt) porté par ERDF est initié sur notre commune. Des impacts conséquents ont été constatés au niveau de la dune et de nos aménagements d'accueil. Les services de l'état ont été consultés ?

DDTM/DREAL : L'instruction du dossier n'est pas arrivé jusqu'à nous mais nous allons consulter le service en question pour recueillir des informations sur ce projet impactant.

Catherine GUILLERM (CG) : Une nouvelle pratique apparaît sur le littoral, le « fatbike ». Les dégradations sont palpables sur la dune bordière, la forêt et le littoral. Quel recours pour limiter l'impact et sensibiliser les loueurs de vélo ?

ONF/DDTM : La législation considère ces véhicules comme des vélos « classiques » car étant uniquement à « assistance électrique ». Toutefois, la pratique du vélo est de fait limitée aux pistes cyclables dédiées sur le littoral. En effet, pour des raisons de sécurité, les pistes DFCI sont interdites, de même que les accès plage piétons. Nous devons réfléchir à faire des tournées de surveillance interservices, couplées à de la sensibilisation des loueurs pour limiter l'ampleur du phénomène.

VD : Nous constatons les mêmes problèmes sur le Porge avec en plus, des problèmes avec un accident mortel cette année lié à la pratique du parapente. Nous pourrions éventuellement proposer une charte des bonnes pratiques aux loueurs de vélo ?

Mairie de Vendays : Un circuit VTT dédié existe-t-il ?

ONF : Il n'y a pas de circuit VTT hormis sur la commune d'Hourtin. La charte est une bonne idée pour sensibiliser.

Mairie de Vendays : Nous observons une pression croissante des écoles de surf pour s'installer sur nos territoires avec des pratiques parfois inadaptés (accès véhicule plage...).

VD : Sur le Porge, nous les limitons en demandant un certain nombre de certification et leur inscription au poste de secours.

Sous-préfet : Sur la GURP TT, le Préfet avait repris les exigences environnementales sur les précédentes éditions. Les nouvelles études ont été produites et sont en cours d'instruction avec un haut niveau d'exigence.

VD : Des demandes d'autorisation nous sont parvenues concernant une compétition de char à voile qui traverse l'ensemble du littoral girondin pour la 28 ème édition sur 200 km. Elle aurait lieu les 26 et 27/01.

DDTM/ONF : Une telle manifestation est certainement soumise à évaluation des incidences. Nous allons nous rapprocher des organisateurs pour déterminer si les précautions environnementales de rigueur ont été prises.

Fédération de course d'orientation : Une compétition importante se profile en juin 2019 sur les communes du Porge et du Cap Ferret. L'impact est concentré au lieu de départ et d'arrivée et nous avons conçu les itinéraires (en concertation avec l'ONF), majoritairement au cœur du massif forestier.

DDTM : Au regard des enjeux liés aux usages, une refonte de chartes Natura 2000 dans l'objectif d'une signature des représentants des usagers serait une bonne chose (club de surf, loueurs de vélo...).

Concernant le **portage de l'animation**, y-at-il une collectivité candidate ? Non.

L'état poursuivra donc le portage pour la période 2019_2021 comme le prévoit le code l'environnement.

Modification du périmètre « dunes girondines » : Il s'agit d'avoir une continuité de périmètres avec le Site Natura 2000 en mer. Pour cela, le site « terrestre » s'arrêtera sur la plage à la limite des hautes eaux. A cette limite, le périmètre Natura 2000 débutera. Les « fenêtres » plan plage seront exclues du périmètre Natura 2000 en mer, comme cela est déjà le cas pour les sites terrestres hormis le site du Lion (Lacanau) et la jenny (Le Porge). La question reste toutefois ouverte pour Hourtin, Carcan, Lacanau mais une large concertation est prévue sur cette question au mois de décembre afin de travailler avec les communes concernées.

Modification du COPIL : Suite aux modifications de structure et aux départs de représentants, des modifications sont nécessaires avec notamment les ajouts :

- Commune de GRAYANT ET L'HOPITAL
- Commune de VENSAC
- Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)

- Communauté de Communes Médullienne
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)

Perspectives 2019 :

- **Contrats :**
 - Création de Mare sur le Nord et le Sud Médoc
 - Entretien des mares dunaires du Porge
 - Canalisation du Public dans les secteurs sensibles (Le Lion, Pointe de Grave...)
 - Restauration de dune grise sur les secteurs menacés (Hourtin...)
 - Amélioration du réseau d'arbres à fortes valeurs biologiques
- **Chartes :**
 - Signature des Chartes CD33 et CDL
- **Divers :**
 - Améliorer la sensibilisation (Newsletter...)
 - Poursuivre les partenariats engagés (LPO, OCA...)

Pour toutes informations :

Site Internet : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Mail : paul.tourneur@onf.fr

